

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le vendredi 8 juin 2012 à la salle Robert Coulombe, au Château Logue, situé dans la ville de Maniwaki à compter de 9 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Monsieur le conseiller Armand Hubert
Monsieur le conseiller Réjean Major
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe
Monsieur le conseiller Pierre Renaud
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Morris O'Connor
Monsieur le substitut Jacques Cadieux
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Amound
 Blue Sea
 Bois-Franc
 Bouchette
 Cayamant
 Déléage
 Denholm
 Egan-Sud
 Gracefield
 Grand-Remous
 Kazabazua
 Lac-Sainte-Marie
 Low
 Maniwaki
 Messines
 Montcerf-Lytton
 Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, trésorière et directrice adjointe aux ressources et madame Véronique Denis, greffière et adjointe à la direction générale.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

2012-R-AG177

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2012-R-AG178

Aménagement d'espaces à bureaux — Améliorations locatives phase 2 – Appel d'offres numéro 120515 – Adjudication de contrat

Considérant que l'appel d'offres 120515 « Aménagement d'espaces à bureaux (améliorations locatives phase 2) » a été lancé et conduit selon les dispositions des articles 935 et suivants et les autres dispositions applicables du Code municipal (L.R.Q. c. C-27.1);

Considérant que quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes à 13 h 31 le jour même, soit :

- | | |
|--|--------------------------|
| 1. Construction Sébastien Raineault inc. | 85 000,00 \$ avant taxes |
| 2. Construction Luc Montreuil inc. | 81 200,00 \$ avant taxes |
| 3. Construction Langevin et frères inc. | 78 986,00 \$ avant taxes |
| 4. Entreprises Ma-Mi inc. | 79 051,97 \$ avant taxes |

Considérant que la direction générale a effectué une analyse des soumissions et que celles-ci ont été trouvées conformes et accompagnées des garanties exigées par les documents d'appel d'offres.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat 120515 « Aménagement d'espaces à bureaux (améliorations locatives phase 2 » au plus bas soumissionnaire, soit Construction Langevin et frères inc., pour le montant soumis de 78 986,00 \$ avant taxes et autorise le préfet et le directeur général à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

2012-R-AG179

Autorisation de signature – Droit d'usage – Panneau d'accueil aux portes d'entrée de la MRCVG

Considérant la résolution 2008-R-AG380 et les considérants qui y sont énoncées;

Considérant que Tourisme Vallée-de-la-Gatineau avait pour mandat de négocier, pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin d'obtenir, d'une part, l'établissement des droits d'occupation concernés sur terres publiques et, d'autre part, les servitudes sur terres privées;

Considérant la conclusion de cette négociation avec la municipalité de Low;

Considérant qu'une convention de droit d'usage doit intervenir entre la municipalité de Low et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin de permettre à la MRC d'installer un panneau d'accueil près de l'entrée de l'un des territoires qu'elle dessert, d'y faire les entretiens et réparations nécessaires, et ce à des fins de visibilité touristique, lequel panneau y est déjà installé.

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le préfet ou préfet suppléant ainsi qu'un membre de la direction générale de la MRCVG, soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC, avec la Municipalité de Low, le « Droit d'usage » pour le panneau d'accueil à l'entrée de cette municipalité.

ADOPTÉE

2012-R-AG180

CRÉO – Fonds de développement régional (FDR) dans le cadre du volet transport collectif – Fiche de projet

Considérant la fiche présentée à la CRÉO, pour le projet « Implantation de la nouvelle structure organisationnelle mixte (guichet unique) en transport de personnes dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »;

Considérant qu'une première fiche de projet avait été présentée à la CRÉO, laquelle incluait une demande de financement pour les améliorations locatives requises pour l'implantation de ce guichet unique;

Considérant que le coût de ces améliorations locatives ne pouvait être inclus dans la fiche de projet puisqu'il ne peut être une dépense admissible;

Considérant qu'une fiche de projet modifiée doit donc être déposée à la CRÉO;

Considérant la recommandation du comité d'administration générale du 5 juin 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu d'adopter la nouvelle fiche de projet qui sera envoyée à la CRÉO pour le projet « Implantation de la nouvelle structure organisationnelle mixte (guichet unique) en transport de personnes dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ».

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – CRÉO – Fonds de développement régional (FDR) dans le cadre du volet transport collectif – Fiche de projet

Monsieur le conseiller Réal Rochon souhaite réitérer sa dissidence au projet d'implantation de la nouvelle structure organisationnelle mixte (guichet unique) en transport de personnes dans la Vallée-de-la-Gatineau.

Participation financière et engagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Processus d'énoncé de vision stratégique « Une vallée pour demain horizon 2025 »

Considérant que le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 13 octobre 1988 suite à son approbation par le Ministère des Affaires municipales et des Régions;

Considérant que le projet de Loi numéro 47 sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme exige qu'un exercice d'élaboration d'énoncé de vision stratégique soit la première étape de la révision d'un schéma d'aménagement en vigueur;

Considérant que le service de l'aménagement du territoire fut mandaté pour trouver des partenaires à la réalisation de cette première étape;

Considérant que les partenaires engagés sont Le Centre Local d'Emploi, la SADC-VG et le Centre Local de Développement;

Considérant que le modèle de réflexion et de projection élaboré consiste en un colloque impliquant un total 75 participants ainsi qu'une animation par un prospectiviste;

Considérant que la structure de financement prévoit un coût total de 74 160 \$ impliquant une participation de 12 500 \$ de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant que ce montant fit l'objet d'une inscription au budget applicable à l'exercice financier 2011-2012;

Considérant que le comité d'aménagement du territoire a recommandé au conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de statuer, par voie de résolution, d'engager sa participation financière à la démarche complète d'élaboration de vision stratégique pour un montant total de 12 500 \$;

Considérant que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite qu'il y ait une plus grande répartition territoriale des membres du conseil sur le comité responsable de cette démarche.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu :

- Que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau engage sa participation financière à la démarche complète d'élaboration de vision stratégique pour un montant total de 12 500 \$;
- Que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau mandate deux membres supplémentaires du conseil à siéger sur le comité responsable de cette démarche, afin d'assurer une plus grande répartition territoriale, soit monsieur le conseiller Yvon Quévillon de la municipalité de Grand-Remous et monsieur Gary Lachapelle de la municipalité de Lac Ste-Marie.

ADOPTÉE

Nomination de deux (2) stagiaires — Inspectrices adjointes régionales

Considérant que le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2009-206 s'applique à l'ensemble du territoire municipalisé de la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau à l'exception du territoire de la ville de Maniwaki et du bassin versant du lac Heney dans les municipalités de Gracefield et de Lac Sainte-Marie;

Considérant que des lacs et cours d'eau pré identifiés feront l'objet d'une inspection estivale par les inspecteurs régionaux et locaux;

Considérant que deux stagiaires seront rattachées au service de l'aménagement du territoire pour toute la durée de la saison estivale;

Considérant la recommandation du comité d'aménagement du territoire (CAT) de nommer madame Manon Delannoy et madame Tiphaine Bonnier, stagiaires au service de l'aménagement du territoire, soit respectivement désignée inspectrice adjointe régionale afin qu'elles puissent réaliser les tâches qui leur sont demandées dans le cadre du support aux inspecteurs municipaux et régionaux pour l'administration, l'application et la surveillance du règlement de contrôle intérimaire 2009-206.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de désigner respectivement madame Manon Delannoy et madame Tiphaine Bonnier à titre d'inspectrice adjointe régionale.

ADOPTÉE

2012-R-AG183

Services techniques de reboisement – Appel d’offres numéro 120511 – Adjudication de contrat

Considérant que l'appel d'offres 120511 « Services techniques de reboisement » a été effectué par voie d'invitation écrite, conformément aux dispositions des articles 935 et suivants du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1);

Considérant que l'invitation a été envoyée à quatre (4) soumissionnaires, par voie écrite, le 23 mai 2012;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue à échéance du dépôt, soit celle de la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau;

Considérant que cette dernière est conforme et qu'elle respecte le budget estimé pour lesdits travaux.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat 120511 « Services techniques de reboisement » à la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau, au montant de 41 330,10 \$ avant les taxes et autorise le préfet et le directeur général à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

2012-R-AG184

Opérations 2012-2013 — Octroi d’un contrat de martelage aux consultants forestiers Fortech

Considérant que le service des TPI a effectué une recherche de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour un contrat de martelage conformément à la politique d'achat de la MRC;

Considérant que des deux fournisseurs ayant fait parvenir un prix à la MRC, Les consultants forestiers Fortech était le plus bas soumissionnaire;

Considérant la recommandation du comité multiresource en date du 28 mai 2012 concernant ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat de martelage dans les secteurs Blue Sea et Low conformément aux prescriptions de Richard Daigle, Ing.F, aux consultants forestiers Fortech pour un montant forfaitaire de 11 705,00 \$.

ADOPTÉE

2012-R-AG-185

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Pierre Rondeau
Préfet

Véronique Denis
Greffière et adjointe à la
direction générale